

Édito



Depuis 2004, la coordination technique du plan d'action national loup est assurée par le préfet de la région Rhône-Alpes.

À l'heure où le plan national loup 2013-2017 demande une adaptation des mesures actuelles pour tenir compte de l'augmentation des attaques et de l'aire de présence de l'espèce, Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, et Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, ont signé la lettre de mission qui institue formellement ma fonction de préfet coordonnateur interrégional sur le loup.

En tant que premier interlocuteur des préfets de département concernés, je souhaite leur apporter tout l'appui nécessaire à la mise en œuvre du plan loup. De même, les demandes exprimées par les préfets recueillent toute mon attention. J'entends poursuivre l'analyse des difficultés rencontrées et proposer aux deux ministres toute adaptation ou expérimentation qui me paraîtrait nécessaire.

Cette lettre d'information Info Loup, diffusée auprès des Préfets et des services de l'État, a pour objectif de communiquer sur les enjeux du plan d'action mais aussi d'apporter toujours plus d'information et de données pour une bonne mise en œuvre des mesures décidées au niveau national.

En tant que Préfet coordonnateur sur le loup, je souhaite travailler avec l'ensemble des acteurs au maintien du dialogue, à la bonne mise en œuvre du plan d'action et à l'atteinte de son objectif : faire baisser la prédation en préservant la biodiversité.

Jean-François Carencio
Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet coordonnateur sur le loup

Chiffres clés

10,4 M €

C'est le montant engagé en 2013 pour 1426 contrats « mesures de protection » déposés

1 995 750 €

C'est le montant des indemnités de dommages aux troupeaux pour l'année 2013

Agenda

Le Préfet coordonnateur réunit les Préfets concernés par le loup le mercredi 29 octobre prochain

Dernière minute

Le 30 septembre 2014, le juge des référés du Conseil d'État a rejeté la requête des associations de protection de la nature tendant à la suspension de l'exécution de l'arrêté du 5 août 2014 portant expérimentation pour la mise en œuvre de tirs de prélèvement de loups au sens de l'arrêté du 15 mai 2013.

La coordination du plan loup

Jean-François CARENCO, Préfet du Rhône et de la région Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur sur le loup entend apporter aux préfets des départements concernés tout l'appui nécessaire à la mise en œuvre du plan loup et proposer aux deux ministres les adaptations ou expérimentations qui apparaissent nécessaires afin d'améliorer la mise en œuvre et l'application du plan dans les régions.

24 juillet 2014 : demande du Préfet coordonnateur à la DREAL RA de mobiliser les crédits restants sur le BOP 113 prioritairement sur :

- le développement d'une application Géoloup sur tablettes pour la réalisation des constats,
- l'expérimentation par l'ONCFS de deux modalités d'actions pour les opérations de prélèvement : l'utilisation de chiens pisteurs et l'évaluation du piégeage (dans un site militaire).

30 juillet 2014 : lettre du Préfet coordonnateur aux Préfets des départements à présence occasionnelle du loup sur leur souhait de voir figurer leur département à l'arrêté ministériel fixant la liste des départements pouvant fixer des unités d'action.

29 juillet 2014 : lettre du Préfet coordonnateur au MEDDE pour le maintien du dispositif d'indemnisation des dommages à l'ONCFS compte tenu de la qualité du travail effectué et du manque de moyens humains en DDT(M).

14 août 2014 : lettre de cadrage du Préfet coordonnateur aux Préfets pouvant délimiter des UA dans leur département afin d'harmoniser les décisions prises sur le fondement des arrêtés ministériels relatifs au loup.

1er sept. 2014 : lettre du Préfet coordonnateur aux Préfets concernés par le loup leur transmettant la lettre de mission signée des deux ministres et annonçant la tenue prochaine d'une réunion de cadrage au mois d'octobre.

Mobilisation de la DREAL et de la DRAAF Rhône-Alpes

Coordination technique

- Accompagnement des territoires
- Évaluation du plan et des mesures mises en place
- Analyse des dispositifs d'indemnisation et des protocoles d'intervention sur la population de loups
- Propositions d'adaptation des mesures et financement de matériel nécessaire dans le cadre du protocole d'intervention

- Animation et suivi des mesures de protection
- Appui technique et administratif aux nouveaux territoires
- Suivi et coordination de la mise en œuvre du dispositif d'aide à la protection de troupeaux
- Pilotage du réseau de correspondants « protection des troupeaux »
- Animation du travail de prospective sur les évolutions du dispositif d'aide à la protection des troupeaux

Communication

- Des actions pour adapter le plan de communication aux besoins des acteurs :
 - enquête sur les besoins constatés en la matière auprès des agents des services départementaux alpins de l'ONCFS
 - 30 entretiens individuels avec différents acteurs
- Élaboration et diffusion des outils de communication

2013 - 2014

Coordination technique

Présentation du plan loup et participation au comité départemental grands prédateurs	17 réunions
Préparation/participation aux Groupe National Loup, Groupes de Travail et réunions interrégionales loup	11 réunions
Participation à l'installation de la cellule de veille	7 réunions
Coordination/animation des groupes techniques « protection des troupeaux » : suivi du dispositif actuel et travail de prospective sur le dispositif 2015	19 réunions
Visites de terrain et COPIL relatifs à l'analyse de vulnérabilité et le suivi des chiens de protection	18 journées

Appui juridique

Contribution aux mémoires en défense suite aux recours contre des arrêtés préfectoraux de tirs de prélèvement	Sur demande des DDT(M)
Analyse en urgence des projets d'arrêtés de tirs de prélèvement	

Diffusion des données

Bilans chiffrés et cartographiques et analyses des dommages départementaux Informations sur le dispositif de protection des troupeaux	Hebdomadaires mensuels
--	------------------------

2013 - 2014

Outils de communication diffusés

Panneaux et balises d'information sur les patous	3 600
Brochures sur la « conduite à tenir en cas de rencontre avec des chiens de protection »	6 000
Guides à l'usage des maires sur les chiens de protection	920
Films « Les gardiens de nos troupeaux »	160
Livrets sécurité des tirs (formation ONCFS)	2 000

Action de sensibilisation

Usagers de l'espace rural sensibilisés sur les patous	8 800
Scolaires sensibilisés sur le loup et l'élevage	600

Sites internet et intranet

Visites du site internet dédié au loup	204 350
Visites du site intranet de la Dreal RA, rubrique loup	2 369

Pour aller plus loin

à propos des dommages :

Du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014

1815 constats établis

6504 victimes constatées

24 départements concernés

60 % des constats réalisés dans 3 départements : Alpes-de-Haute-Provence – Alpes-Maritimes - Var

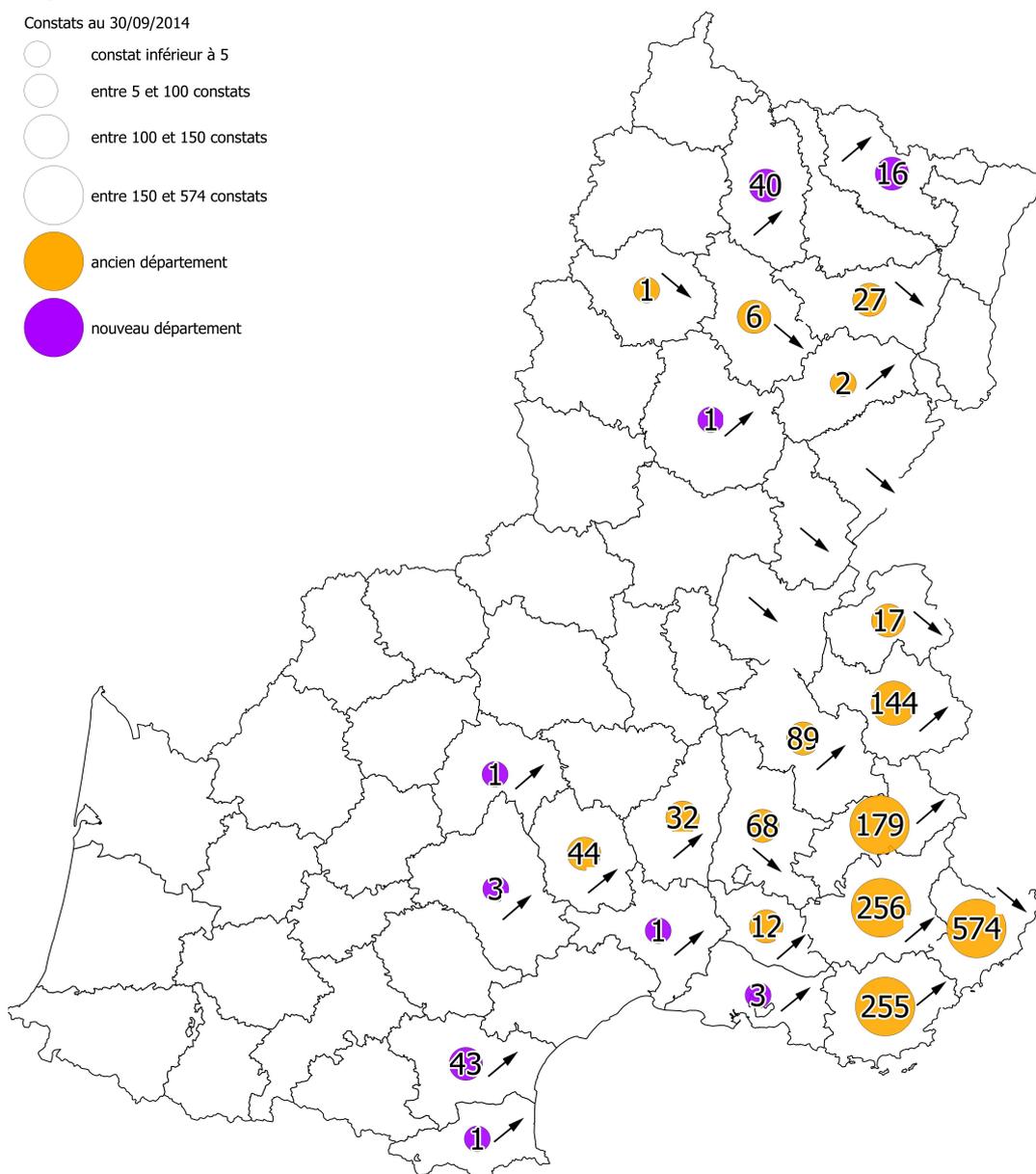


Nombre de constats de dommages établis par département du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014
et tendance d'évolution par rapport à 2013 aux mêmes dates

Légende

Constats au 30/09/2014

- constat inférieur à 5
- entre 5 et 100 constats
- entre 100 et 150 constats
- entre 150 et 574 constats
- ancien département
- nouveau département



75 0 75 150 225 300 km

Données Géoloup au 30 septembre 2014

Depuis le
1^{er} janvier 2014 :

- **5 nouveaux départements** concernés par des attaques :

Aveyron
Bouches-du-Rhône
Cantal
Gard
Moselle

- **3 départements ne présentant plus d'attaque :**

Ain
Doubs
Jura

Par rapport à 2013
au 30 septembre :

- **15 %** de constats réalisés en +
- **28 %** de victimes constatées en +

Pour aller plus loin

à propos des mesures de protection :

Moyens de protection financés par le MAAF et l'Union européenne via le FEADER au travers du dispositif 323 C1 :

- Gardiennage (salariés, bergers/ éleveur)
- Parcs de regroupement mobiles
- Parcs de protection électrifiés renforcés
- Chiens (achat et entretien)
- Analyse de vulnérabilité

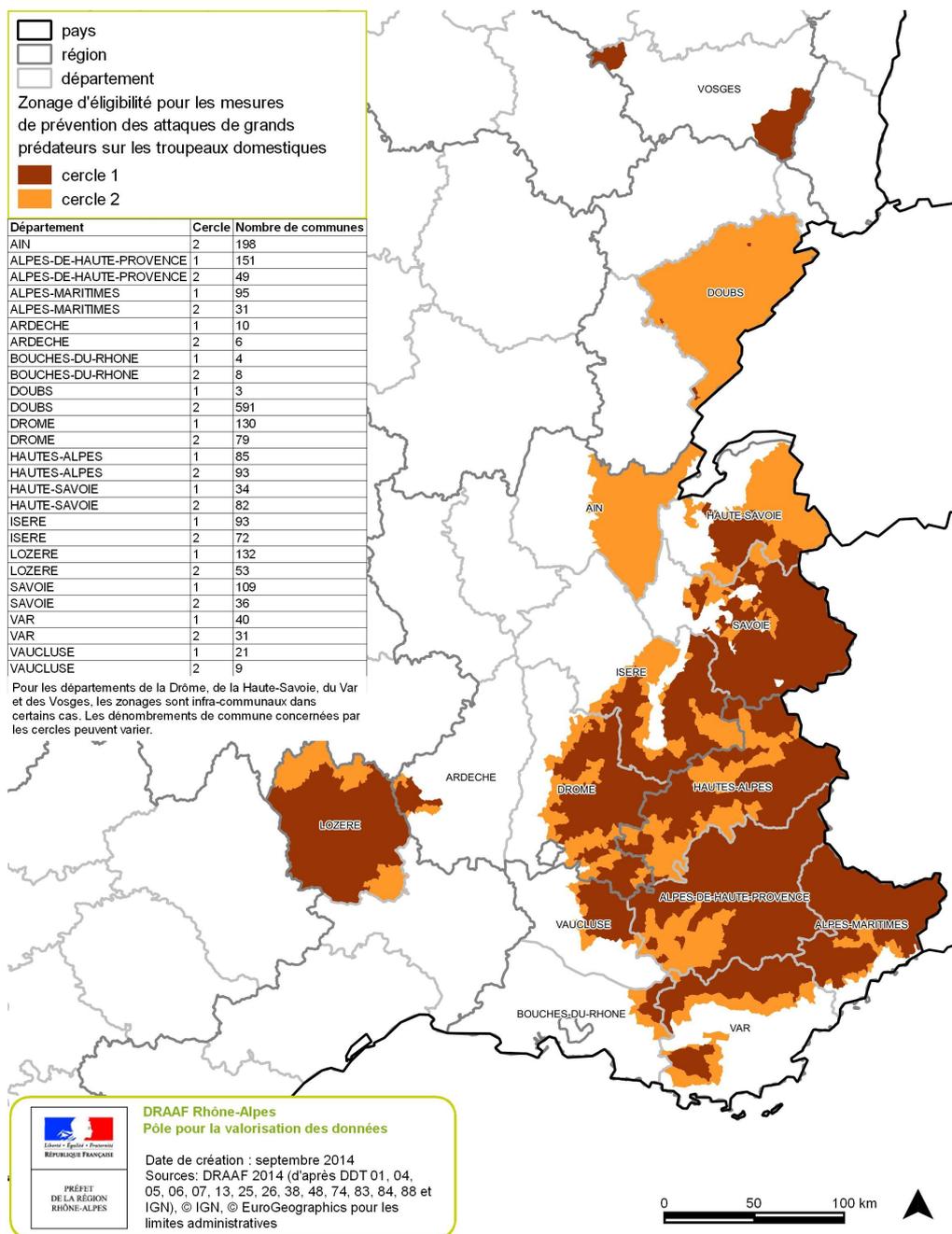
Des évolutions pour la période 2015-2020 :

- Adaptation et simplification du dispositif de protection des troupeaux 323 C1
- Aménagement pastoral
- Mise en place d'un accompagnement technique de l'éleveur

Un enjeu prioritaire de la politique de l'État dans le cadre du plan loup 2013-2017 :

évaluation de l'efficacité de la protection des troupeaux domestiques contre la prédation du loup par une étude extérieure lancée par le MAAF avec la participation financière du MEDDE.

ZONES POUR LES MESURES DE PREVENTION DES ATTAQUES DE GRANDS PREDATEURS CONTRE LES TROUPEAUX, 2014 - France continentale



Le nouveau dispositif FEADER

Janvier 2014 : transfert de l'autorité de gestion du FEADER aux Régions.

→ Dispositif de protection des troupeaux contre la prédation intégré dans le cadre national commun à tous les PDR-R (mesure 7 "service de base et rénovation des villages" / sous-mesure 7-6 "aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs")

→ Cahier des charges national et instruction technique applicables dans tous les départements concernés par la prédation.

→ Obligation pour les Régions de mobiliser les crédits FEADER en contrepartie des crédits État à hauteur des besoins.

Juin 2014 : Cadre national soumis pour validation à la commission européenne.

Janvier 2015 : Mise en œuvre de la nouvelle mesure protection des troupeaux.



Zoom sur ...

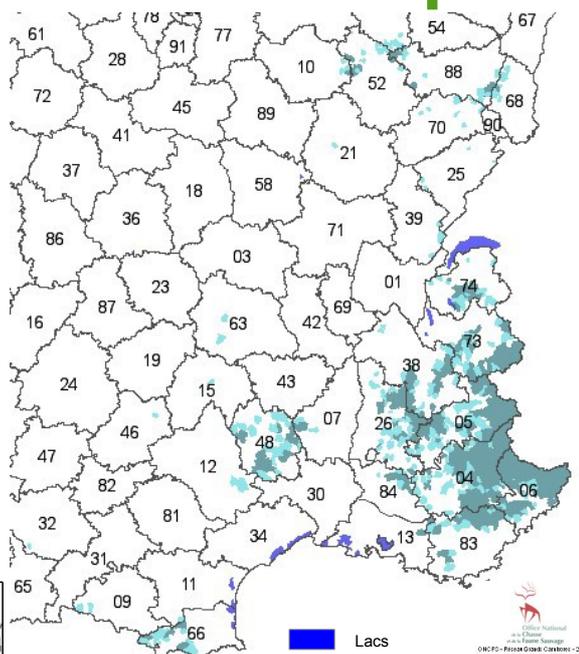
... la population de loups

Une population en expansion

30 départements

actuellement concernés par la présence régulière ou occasionnelle du loup

L'espèce progresse géographiquement à la fois sur le massif alpin à la faveur de l'installation de nouveaux groupes sur des secteurs vacants mais aussi sur de nouveaux territoires, en particulier dans le nord est de la France : Haute-Marne, Vosges et Meuse.



38 zones de présence permanente (ZPP)

à l'issue de l'hiver 2013 – 2014

Le nombre de ZPP est de 38, soit 7 de plus qu'à la fin du suivi hivernal 2012/2013.

Cette augmentation est le fait de l'expansion réelle de l'espèce mais aussi de l'application des nouvelles modalités d'un suivi terrain plus réactif.

4 nouvelles ZPP sont apparues :

- Tanargue-Gardille à cheval entre l'Ardèche et la Lozère.
- Mondenier dans les Alpes-de-Haute-Provence.
- La ZPP appelée « HMVM » en Haute-Marne, Vosges et Meuse.
- Ripa-Haut Guil transfrontalière entre les Hautes-Alpes et l'Italie est une ZPP constituée en meute alors que les 3 précédentes ne le sont pas.

Ces ZPP viennent s'ajouter au 34 connues à la fin de l'été 2013.

Source : Bulletin Loup du Réseau ONCFS n° 31

